

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS
CALENDRIER INTERSAISON 2019

Période	du	au
Fin des interclubs	31 mars (NI à NIV)	28 mai (T12)
Expédition des formulaires d'inscription aux clubs Date limite de retour au plus tard le 31 mai (Top 12 : 4 juin) Du Top 12 à la Nationale IV, chaque équipe doit fournir une adresse de courrier électronique valide et consultée.	1 avril	
Choix sportif des équipes Pendant cette période, les équipes peuvent : - refuser leur accession - demander à être reléguées Les choix des équipes sont définitifs après le 31 mai (les accessions ne peuvent plus être refusées, et il n'y a plus de relégation).	1 avril	31 mai
Repêchages sportifs	1 avril	6 juin
Publication des groupes provisoires Les groupes sont publiés sur le site fédéral. Attention : les équipes forfait après publication des groupes sont exclues du championnat de France des clubs		10 juin
Repêchages géographiques	10 juin	10 juillet
Publication des calendriers provisoires	Au plus tard le	30 juin
Confirmation des calendriers Publication sur le site fédéral et envoi aux équipes par courrier électronique. Les équipes reçoivent les remarques des équipes sur les calendriers. Repêchages géographiques en cas de forfait.	Au plus tard le	8 juillet
Calendriers définitifs Il n'y a plus de repêchage à partir du 10 juillet. Les calendriers définitifs sont publiés au plus tard le 15 juillet.	Au plus tard le	15 juillet

Les repêchages se font après éventuelle proposition de montée conformément à l'article 1.2

Dates limites clés :

- **31 mai 2019**: retour des bulletins d'inscription (4 juin pour le Top 12)
- **31 mai 2019**: demande de relégation ou refus d'accession, repêchages sportifs
- **8 juillet 2019**: réajustement des calendriers et fin des repêchages